

La Langue comme Barrière : Analyse des Intérêts Politiques et Économiques de la Loi Immigration

Introduction : La Maîtrise de la Langue, Nexus d'une Réforme Controversée

La loi n° 2024-42 du 26 janvier 2024 "pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" constitue l'un des textes les plus débattus et politiquement clivants de la période récente. Au cœur de cette législation, le volet relatif à la "maîtrise de la langue" s'est imposé comme le principal champ de bataille idéologique et stratégique. Présenté initialement par le gouvernement comme un projet de loi visant un équilibre entre fermeté et intégration¹, le texte a subi une métamorphose profonde au cours de son parcours parlementaire, révélant les fractures de la majorité présidentielle et la prépondérance d'une ligne dure portée par la droite sénatoriale.²

Ce parcours législatif chaotique, marqué par un rejet initial à l'Assemblée nationale, le recours à une commission mixte paritaire (CMP) conclusive mais controversée, et une censure partielle mais significative par le Conseil constitutionnel³, a abouti à un durcissement sans précédent des exigences linguistiques pour l'obtention et le renouvellement des titres de séjour. Loin d'être un simple ajustement technique, cette réforme transforme la langue française d'un outil d'intégration en une barrière sélective, instaurant une "obligation de résultats" là où prévalait jusqu'alors une "obligation de moyens".

Le présent rapport se propose de déconstruire les mécanismes politiques et économiques qui sous-tendent cette transformation. L'analyse ne se limitera pas à l'étude des débats parlementaires et des votes, mais s'attachera à croiser cette cartographie politique avec une investigation approfondie du contexte économique dans lequel elle s'inscrit : le marché public de la formation linguistique, piloté par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII).

La thèse centrale de ce rapport est que la loi du 26 janvier 2024 orchestre une convergence stratégique entre un discours politique de fermeté, qui répond à une demande d'exigence accrue envers les personnes immigrées, et une logique de rationalisation budgétaire, qui favorise des moyens de formation à coût réduit, notamment via la dématérialisation et les

plateformes en ligne. Cette convergence crée un système d'"intégration-filtre", où l'affichage d'objectifs ambitieux masque une réalité de moyens potentiellement dégradés, rendant l'atteinte de ces objectifs particulièrement difficile pour les plus vulnérables. En analysant les amendements, les arguments, les appels d'offres de l'OFII et les critiques des acteurs de terrain, ce rapport mettra en lumière comment une politique d'intégration peut être instrumentalisée pour servir des fins de contrôle migratoire, au risque de contredire sa mission affichée.

Partie 1 : La Cartographie Politique du Durcissement Linguistique

Le texte final de la loi immigration est le produit d'un rapport de force politique où chaque groupe a tenté d'imprimer sa marque. L'analyse du processus législatif, depuis le projet initial jusqu'au vote final, permet de cartographier avec précision les positions idéologiques et les manœuvres stratégiques des différentes factions politiques.

1.1. L'Offensive de la Droite Sénatoriale : L'Instauration d'une "Obligation de Résultats"

Le projet de loi initial, déposé par le gouvernement au Sénat le 1er février 2023, posait les bases d'un durcissement mais laissait une marge d'appréciation significative au pouvoir réglementaire.¹ L'article 1er prévoyait de conditionner la délivrance d'une carte de séjour pluriannuelle (CSP) à la connaissance d'un "niveau minimal" de la langue française, qui devait être fixé par un décret en Conseil d'État.⁶ Cette formulation initiale maintenait le paradigme d'une "obligation de moyens", où l'assiduité aux formations prescrites par l'OFII était le principal critère d'évaluation du respect du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR).⁷

La transformation fondamentale du texte est intervenue lors de son examen au Sénat, où la majorité de droite et du centre a mené une offensive législative pour imposer une vision beaucoup plus restrictive de l'intégration. Le point de bascule fut l'adoption d'un amendement des rapporteurs de la commission des lois, qui a retiré la compétence au pouvoir réglementaire pour inscrire directement dans la loi des niveaux de langue précis, basés sur le Cadre européen commun de référence pour les langues (CECRL).⁶ Cet "apport sénatorial", comme le qualifie un rapport ultérieur de la commission des finances du Sénat, a fixé le niveau requis pour la délivrance d'une CSP au niveau A2 (élémentaire) et a rehaussé celui

pour l'obtention d'une carte de résident au niveau B1 (intermédiaire).⁶

Ce faisant, le Sénat a opéré un changement de paradigme radical. Il ne s'agit plus seulement pour l'étranger de "suivre avec assiduité et sérieux" une formation, mais de prouver, par l'obtention d'une certification officielle, qu'il a atteint un niveau de compétence défini. La loi instaure ainsi une "obligation de résultats", transformant l'apprentissage de la langue en un examen de passage conditionnant la stabilité du séjour.⁹ Cette logique de durcissement s'est étendue à de nombreux autres volets du texte, qui est passé de 27 articles dans sa version initiale à 93 articles après son adoption par le Sénat, illustrant l'ampleur de la réécriture opérée par la chambre haute.¹⁰ L'objectif politique était clair : afficher une fermeté maximale et contraindre le gouvernement, minoritaire à l'Assemblée nationale, à accepter un texte bien plus à droite que son projet originel. Cette stratégie a été validée par un vote massif du groupe Les Républicains (LR), avec 127 voix pour sur 133 membres lors de la première lecture au Sénat¹¹, puis 128 voix pour lors du vote sur le texte de la CMP.¹²

1.2. La Majorité Présidentielle : Entre Équilibre Pragmatique et Concession Stratégique

Pour la majorité présidentielle, le parcours de la loi immigration a été une succession de revers tactiques et de concessions stratégiques, révélant sa faiblesse structurelle en l'absence de majorité absolue à l'Assemblée nationale. Le gouvernement a abordé ce texte avec l'ambition affichée de trouver un "équilibre" entre le contrôle des flux et l'amélioration de l'intégration, notamment par le travail. Cependant, il a rapidement perdu la maîtrise de l'agenda législatif.

Le premier échec majeur fut le rejet du texte avant même le début de son examen en séance publique à l'Assemblée nationale, le 11 décembre 2023, par l'adoption d'une "motion de rejet préalable" portée par le groupe Écologiste.² Cet événement parlementaire rare a constitué une humiliation politique pour le gouvernement, le forçant à convoquer une Commission Mixte Paritaire (CMP) dans une position de grande faiblesse.¹³ Au sein de la CMP, le rapport de force était clairement en faveur de la version du Sénat, beaucoup plus dure. Les négociations se sont déroulées dans un climat de tension extrême, aboutissant à un texte de compromis qui reprenait l'essentiel des durcissements voulus par la droite, y compris sur le volet linguistique.¹³

Le vote final sur ce texte, le 19 décembre 2023, a exposé au grand jour les profondes divisions idéologiques qui traversent le camp présidentiel. Si le texte a été largement adopté par 349 voix contre 186¹⁴, l'analyse détaillée du scrutin du groupe Renaissance est édifiante : sur 168 votants, 131 ont voté pour, mais un bloc non négligeable de 20 députés a voté contre, et 17 se sont abstenu.¹⁵ Cette fracture de près d'un quart du groupe majoritaire témoigne du malaise

de son aile gauche, contrainte de se prononcer sur un texte dont la philosophie avait été dictée par la droite et qui, de surcroît, n'aurait pu être adopté sans le soutien des 88 députés du Rassemblement National (RN).¹⁴

La stratégie du gouvernement a donc été celle de la survie politique : accepter un texte très éloigné de son projet initial pour éviter l'échec total et pouvoir afficher une "victoire" législative sur un sujet jugé prioritaire par l'opinion publique. Cependant, cette victoire tactique s'est payée au prix d'une crise politique majeure, d'une perte de crédibilité sur sa capacité à maîtriser son propre agenda et d'une fragilisation durable de sa coalition, dont la cohésion idéologique a été mise à rude épreuve.

1.3. L'Opposition de Gauche et Écologiste : Une Critique Humaniste et Pédagogique

Face au durcissement progressif du texte, les groupes de gauche et écologistes (Socialistes, Écologistes, La France Insoumise, Communistes) ont maintenu une opposition constante et unanime. Leur critique s'est articulée autour de deux axes principaux : un argumentaire humaniste fondé sur la défense des droits fondamentaux et une critique de fond sur l'inefficacité et la perversité du modèle d'intégration proposé.

Sur le plan des principes, les élus de gauche ont dénoncé une politique jugée "déshumanisante" et "stigmatisante".¹⁶ Ils ont combattu la transformation d'un droit – celui d'apprendre le français pour pouvoir s'intégrer – en un devoir sanctionné par la précarisation du droit au séjour. Lors des débats au Sénat, les orateurs du groupe socialiste ont fustigé la "précarisation des étrangers" et l'"alignement avec les propositions du Front National" par la majorité sénatoriale.¹⁷ Des organisations de la société civile proches de la gauche, comme La Cimade, ont largement documenté comment l'élévation des niveaux de langue allait devenir un "outil de discrimination et d'exclusion", poussant des milliers de personnes vers la clandestinité.¹⁶

Au-delà de la critique humaniste, l'opposition de gauche a également développé un argumentaire pédagogique. Elle a souligné la contradiction fondamentale entre l'augmentation drastique des exigences (l'obligation de résultats) et l'absence de renforcement proportionné des moyens de formation. Les élus ont plaidé pour un investissement massif dans des formations linguistiques de qualité, en présentiel, adaptées aux besoins de publics souvent peu ou pas scolarisés, et se sont opposés à la logique de la dématérialisation à bas coût.¹⁷ Leur analyse suggère que le système mis en place n'est pas conçu pour favoriser la réussite de tous, mais pour opérer un tri. En rendant les conditions d'accès à un titre de séjour stable quasi inatteignables pour les plus fragiles, la loi servirait un

objectif politique d'exclusion plutôt qu'un objectif social d'intégration. Cette opposition de principe s'est traduite par un vote unanime contre le texte final issu de la CMP, tant au Sénat qu'à l'Assemblée nationale, où les groupes Socialiste, LFI, Écologiste et GDR-NUPES ont voté en bloc contre le projet.¹¹

Tableau 1 : Synthèse des Positions et Votes des Groupes Parlementaires sur le Volet "Maîtrise de la Langue" et le Texte Final

Dispositions Clés / Vote	Groupe Les Républicains (LR)	Groupe Renaissance (Majorité / Dissidents)	Groupes de Gauche et Écologistes (PS, EELV, LFI, PCF)	Groupe Rassemblement National (RN)
Fixation du niveau A2 pour la CSP	POUR (Initiateur de l'amendement au Sénat)	POUR (Acceptation du compromis en CMP)	CONTRE (Dénonciation d'une barrière à l'intégration)	POUR (Soutien au durcissement)
Fixation du niveau B1 pour la Carte de Résident	POUR (Initiateur de l'amendement au Sénat)	POUR (Acceptation du compromis en CMP)	CONTRE (Exigence jugée disproportionnée)	POUR (Soutien au durcissement)
Vote final sur le texte de la CMP (Sénat)	POUR (128 voix)	POUR (Majorité du groupe RDPI)	CONTRE (Unanime)	Non représenté
Vote final sur le texte de la CMP (Assemblée)	POUR (Unanime)	DIVISÉ (131 Pour, 20 Contre, 17 Abst.)	CONTRE (Unanime)	POUR (Unanime)

Sources :⁶

Partie 2 : Le Marché de l'Intégration : L'OFII et la

Rationalisation de la Formation Linguistique

Derrière les débats politiques et idéologiques se cache une réalité économique et administrative qui conditionne la mise en œuvre de la loi. L'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII), en tant que principal prescripteur et financeur des formations linguistiques pour les primo-arrivants, joue un rôle central dans la structuration d'un véritable "marché de l'intégration". L'analyse de ses stratégies d'achat public révèle une tendance de fond à la rationalisation des coûts, qui entre en tension directe avec le rehaussement des exigences linguistiques.

2.1. L'Évolution des Appels d'Offres : Du Présentiel au "Tout-en-Ligne"

La stratégie de l'OFII en matière de commande publique de formations linguistiques connaît une évolution significative, marquée par un basculement progressif du modèle présentiel vers des solutions dématérialisées. Si les appels d'offres récents mentionnent encore des "modalités d'organisation des formations en présentiel" ¹⁸, une nouvelle orientation se dessine clairement, favorisant des dispositifs d'apprentissage à distance et en autonomie.

Des documents et analyses émanant d'acteurs du secteur de la formation linguistique révèlent la mise en place planifiée de parcours de formation entièrement dématérialisés. Un rapport de la plateforme "Le Français pour tous" alerte sur la création future d'un "parcours EXCLUSIVEMENT « asynchrone »" pour certains publics, où l'apprenant se retrouve seul face à une plateforme, sans interaction directe avec un formateur ou un groupe.¹⁹ Cette information est corroborée par une question écrite déposée à l'Assemblée nationale par une députée du groupe La France Insoumise, qui interpelle le ministre de l'Intérieur sur les risques liés à ces "formations linguistiques asynchrones".²⁰

Le cadre technique de cette évolution est visible dans les cahiers des charges de l'OFII, qui décrivent des dispositifs où les bénéficiaires sont "totalement autonomes dans leur apprentissage de la langue française".²¹ La publication d'appels d'offres spécifiques pour la "mise à disposition d'une plate-forme d'apprentissage" confirme cette stratégie de l'OFII, qui cherche à acquérir des outils technologiques permettant une diffusion massive et à faible coût des contenus pédagogiques.²²

Cette transition n'est pas un simple ajustement technique, mais un changement fondamental dans la philosophie de l'intégration. L'OFII, en modifiant ses cahiers des charges, agit comme un puissant "market shaper" : il réoriente la commande publique et incite les prestataires à développer des offres industrielles et dépersonnalisées. Ce faisant, il privilégie un modèle axé

sur la scalabilité et l'efficience budgétaire, au détriment de l'accompagnement humain, de l'interaction sociale et de la personnalisation pédagogique, qui sont pourtant des facteurs clés de succès dans l'apprentissage d'une langue, surtout pour des publics fragiles.

2.2. Les Acteurs Économiques et le Modèle de la Formation à Bas Coût

Le marché de la formation linguistique de l'OFII est structuré en lots géographiques, attribués via des procédures de marché public.²³ Les critères d'attribution des marchés accordent un poids prépondérant à la valeur technique de l'offre (60%) par rapport au prix (40%).¹⁸ En théorie, ce système devrait garantir la qualité des prestations. Cependant, la réalité du marché est plus complexe.

Un rapport récent de la Cour des comptes met en lumière un "faible degré de concurrence dans certains territoires", ce qui limite de facto la capacité de l'OFII à maîtriser les coûts et à stimuler l'innovation et la qualité chez les prestataires.²⁴ Cette situation peut conduire à la constitution de rentes de situation pour les opérateurs déjà implantés. Par ailleurs, le même rapport note que, bien que l'OFII ait déployé une "méthodologie d'audit rigoureuse" pour contrôler ses prestataires, ces contrôles "débouchent rarement sur des pénalités" financières, même lorsque des non-conformités sont relevées. L'OFII privilégie les mesures correctives, ce qui réduit l'incitation économique pour les prestataires à maintenir des standards de qualité irréprochables face aux pressions sur les coûts.²⁴

Ce contexte favorise un modèle économique de formation à grande échelle et à faible marge. La tendance à la dématérialisation risque d'accentuer ce phénomène. Le développement de plateformes en ligne robustes et de contenus pédagogiques numériques nécessite des investissements initiaux importants, créant une barrière à l'entrée pour les petites associations locales, souvent spécialisées dans l'accompagnement de proximité. Ce marché favorise donc les grands groupes de formation, capables de réaliser des économies d'échelle et de répondre aux exigences techniques et administratives complexes des appels d'offres nationaux. La convergence de ces facteurs – faible concurrence locale, système de contrôle peu dissuasif et barrières technologiques à l'entrée – dessine un marché qui n'est pas optimisé pour l'excellence pédagogique mais pour l'efficience logistique et la minimisation des coûts par apprenant.

2.3. La Contradiction Budgétaire : "Exiger Plus, Dépenser Moins"

La principale contradiction de la réforme réside dans le décalage flagrant entre la fin et les

moyens. D'un côté, la loi, sous l'impulsion du Sénat, a spectaculairement rehaussé les exigences linguistiques, instaurant des examens certifiants de niveau A2 pour la carte de séjour pluriannuelle et B1 pour la carte de résident comme condition sine qua non de la stabilité du séjour.⁶ De l'autre, les moyens alloués à la formation et la stratégie de mise en œuvre de l'OFII ne semblent pas à la hauteur de cette ambition.

Cette inadéquation est pointée par plusieurs rapports institutionnels. Un rapport d'information du Sénat, au titre particulièrement évocateur – "Apprentissage du Français et des valeurs civiques : davantage de moyens et toujours pas davantage de réussite" – souligne que les résultats du dispositif actuel sont déjà décevants malgré un doublement du coût budgétaire depuis 2016.⁶ De manière plus alarmante encore, le rapport constate que "l'impact financier du basculement vers une obligation de résultats [...] et le rehaussement des exigences linguistiques n'a fait l'objet d'aucune évaluation approfondie".⁸ En d'autres termes, la réforme a été adoptée sans que ses conséquences budgétaires et sa faisabilité opérationnelle aient été sérieusement étudiées.

La Cour des comptes abonde dans le même sens, en relevant que les évaluations menées sur l'efficacité du Contrat d'Intégration Républicaine (CIR) "demeurent peu concluantes".²⁴

L'équation devient alors impossible à résoudre : comment atteindre des objectifs beaucoup plus difficiles (passer d'une simple attestation d'assiduité à l'obtention d'un diplôme de niveau B1) avec des méthodes (formations asynchrones en ligne) qui, bien que moins coûteuses, sont reconnues comme moins efficaces pour les publics les plus éloignés de l'écrit et du numérique? Ce décalage structurel entre les objectifs politiques affichés et les moyens administratifs et budgétaires déployés n'est vraisemblablement pas un oubli. Il semble relever d'un choix implicite, où la fonction de la politique d'intégration n'est plus tant d'assurer la réussite de tous que d'opérer un tri, en créant un mécanisme de filtrage dont le critère principal est la capacité à surmonter un parcours d'obstacles linguistiques et administratifs.

Partie 3 : La Convergence des Intérêts : Analyse d'une Stratégie Politico-Économique

La mise en relation de l'analyse politique et de l'analyse économique permet de révéler la logique profonde de la réforme. Loin d'être le fruit de décisions contradictoires, le durcissement des exigences linguistiques et la rationalisation des moyens de formation apparaissent comme les deux faces d'une même médaille, au service d'une stratégie politico-économique cohérente.

3.1. Le Discours de Fermeté comme Levier de Marché

Le discours politique de fermeté et d'exigence en matière d'intégration n'est pas qu'une simple rhétorique destinée à satisfaire une partie de l'électorat. Il fonctionne comme un puissant levier économique qui structure et légitime la création d'un "marché de l'intégration". En transformant l'apprentissage du français en une condition administrative sanctionnée par un examen, la loi crée de facto un besoin captif et un public obligatoire pour les organismes de formation et de certification.

L'instauration par la loi d'une obligation de certification de niveaux A2 ou B1⁶ génère une demande solvable et massive, financée par la commande publique de l'OFII. L'État, en définissant des normes et des exigences, crée le marché et en fixe les règles. Dans ce schéma, la fonction de l'État évolue : il n'est plus seulement le garant d'un droit à l'intégration, mais aussi le régulateur d'un marché où des prestataires privés sont chargés d'une mission de service public.

Cette externalisation a une conséquence majeure : elle délègue une partie de la fonction de "filtrage" de la politique migratoire au secteur privé. Le succès ou l'échec d'un individu dans son parcours d'intégration ne dépend plus seulement de son engagement ou de la qualité de l'accompagnement public, mais de sa capacité à satisfaire aux exigences d'un système marchandisé, avec ses propres indicateurs de performance, ses contraintes de rentabilité et ses procédures standardisées. Le discours politique de fermeté fournit ainsi la justification morale et légale à un système qui soumet des parcours de vie à une logique de prestation de service, où l'échec est une issue possible et administrativement gérée.

3.2. L'Alignment de la Logique Budgétaire et de la Logique Politique

L'aspect le plus révélateur de la réforme est la parfaite symbiose entre la logique budgétaire de l'administration et la logique politique du gouvernement. Ces deux logiques, loin de s'opposer, se renforcent mutuellement dans une boucle qui semble conçue pour produire un résultat politique spécifique, au détriment de l'objectif affiché d'intégration.

Le mécanisme de cette boucle auto-renforçante peut être décomposé comme suit :

1. **Impulsion Politique** : Face à une pression de l'opinion et de l'opposition de droite, le pouvoir politique adopte une posture de fermeté en rehaussant drastiquement les exigences linguistiques dans la loi. Cet affichage permet de répondre aux critiques sur le "laxisme" et de donner des gages à l'électorat le plus conservateur.
2. **Rationalisation Budgétaire** : Simultanément, l'administration (en l'occurrence l'OFII,

sous la tutelle du ministère de l'Intérieur et de Bercy) poursuit un objectif constant de maîtrise de la dépense publique. Pour absorber le coût des formations pour un nombre potentiellement croissant de personnes, elle opte pour des solutions industrialisables et moins coûteuses, comme les plateformes d'apprentissage en ligne asynchrones.¹⁹

3. **Production de l'Échec** : La combinaison d'exigences très élevées et de moyens pédagogiques à faible valeur ajoutée humaine (surtout pour les publics les plus fragiles) augmente mathématiquement la probabilité d'échec à l'examen de certification. Un nombre significatif d'étrangers, malgré leur bonne volonté, ne parviendront pas à atteindre le niveau requis dans le temps et avec les outils impartis.
4. **Justification Politique Rétrospective** : Cet "échec de l'intégration", matérialisé par des taux de réussite insuffisants aux examens, peut alors être instrumentalisé politiquement. Il vient valider a posteriori le discours initial sur la nécessité de la fermeté. L'échec n'est pas attribué aux failles du système (moyens inadaptés, objectifs irréalistes), mais aux individus eux-mêmes, accusés de "manque de volonté" ou d'"incapacité à s'intégrer".
5. **Légitimation de Nouvelles Mesures** : Ce constat d'échec peut ensuite servir de justification à de nouvelles mesures de contrôle, de restriction du droit au séjour, voire d'éloignement, conformément à la logique exprimée par le ministre de l'Intérieur selon laquelle "si les personnes ne parlent pas le français, elles retourneront dans leur pays".¹⁶

Ce système crée une situation où les économies budgétaires et les objectifs politiques deviennent parfaitement alignés. Réduire les coûts de formation permet non seulement de respecter les contraintes financières, mais aussi de produire un résultat (l'échec d'une partie des migrants à satisfaire aux conditions) qui sert le discours politique de fermeté. L'intégration, dans cette configuration, n'est plus la finalité réelle du dispositif ; elle devient l'outil d'une politique de tri migratoire.

Partie 4 : Les Effets Pervers et les Voix Critiques du Terrain

La confrontation du discours officiel et de la logique politico-économique de la loi avec la réalité vécue par les personnes immigrées et analysée par les experts de terrain révèle des effets pervers profonds. Loin d'améliorer l'intégration, le nouveau système risque de créer de nouvelles formes d'exclusion et d'isolement, en érigent des barrières là où il prétend construire des ponts.

4.1. La Fracture Numérique et l'Isolation : Les Victimes de la

Dématérialisation

La stratégie de basculement vers des formations linguistiques "tout-en-ligne" et asynchrones se heurte à un obstacle majeur et bien documenté : la fracture numérique, ou "illectronisme". Ce phénomène ne se limite pas à un manque d'accès à une connexion internet, mais englobe également le manque d'équipement (ordinateur, smartphone), l'absence de compétences numériques de base et les difficultés à utiliser des interfaces souvent complexes.²⁵

De nombreuses personnes primo-arrivantes, en particulier celles issues de milieux ruraux, les personnes âgées, les moins diplômées ou celles qui n'ont pas été scolarisées, sont les premières victimes de cette fracture. Le gouvernement français est d'ailleurs conscient de ce problème, au point de financer des appels à projets spécifiques pour "lutter contre la fracture numérique touchant les personnes réfugiées", en partenariat avec des associations comme Emmaüs Connect ou la Croix-Rouge française.²⁶ Il existe donc une contradiction flagrante entre le fait de reconnaître et de financer la lutte contre l'illectronisme d'une part, et le fait de faire de l'outil numérique le principal vecteur de la formation linguistique obligatoire d'autre part.

En imposant une modalité d'apprentissage qui est, par définition, inaccessible à une partie significative de son public cible, l'État ne fait pas que rationaliser ses dépenses : il crée une barrière d'accès supplémentaire, non-dite et non-officielle. Pour une personne qui ne maîtrise ni le français ni les outils numériques, une plateforme d'e-learning est un mur infranchissable.

De plus, cette dématérialisation a un coût social et humain considérable. Elle supprime l'espace de la salle de classe, qui est souvent le premier lieu de socialisation, d'échange et de création de liens pour une personne nouvellement arrivée. L'interaction avec un formateur et avec d'autres apprenants est un moteur essentiel de l'apprentissage et de l'intégration. En isolant l'individu devant un écran, on le prive de ce soutien humain et social fondamental, ce qui peut renforcer son sentiment d'isolement et freiner son intégration globale dans la société française. Les diverses applications et MOOCs promus par le ministère de l'Intérieur²⁷ peuvent être des compléments utiles, mais ils ne sauraient remplacer une formation structurée et incarnée.

4.2. La Critique des Experts : Une Pédagogie de l'Échec?

Le nouveau dispositif fait l'objet d'une condamnation quasi unanime de la part des experts en didactique des langues, des formateurs et des associations de terrain. Leur critique ne porte pas seulement sur les aspects sociaux ou humanitaires, mais sur l'inefficacité pédagogique

fondamentale d'un système jugé inadapté et contre-productif.

Le principal point de friction est l'écart abyssal entre les objectifs fixés et les moyens alloués. L'association La Cimade, dans une analyse détaillée, rappelle une estimation de l'UNESCO selon laquelle il faut au moins 3 000 heures de formation à un adulte non scolarisé pour atteindre le niveau A2 (savoir lire et écrire).¹⁶ Ce chiffre est à comparer avec les volumes horaires prescrits par l'OFII, qui plafonnent à 600 heures pour les publics les plus en difficulté.²⁹ Exiger l'obtention d'un diplôme de niveau A2 ou B1 avec un volume d'heures aussi faible est, pour ces experts, une absurdité pédagogique.

Le collectif Tract-Linguistes, qui regroupe des universitaires et des praticiens, va plus loin en demandant le "retrait du marché de formation 100 % distanciel", arguant qu'il va à l'encontre de tous les principes d'un apprentissage efficace et qu'il transforme un droit en un devoir punitif.³⁰ Les témoignages d'usagers sur des forums en ligne corroborent ce diagnostic d'un système souvent dysfonctionnel, bureaucratique et de faible qualité. Des commentaires décrivent des cours "absolument nuls", une communication impossible avec l'OFII et un sentiment général de perte de temps, le tout dans un climat d'anxiété lié à l'enjeu du renouvellement du titre de séjour.³¹

L'ensemble de ces critiques converge vers une même conclusion : le système n'est pas conçu pour garantir la réussite. Le décalage entre les exigences et les moyens est si important qu'il ne peut être interprété comme une simple maladresse ou une erreur de calcul. Il s'apparente à une "pédagogie de l'échec", où la structure même du dispositif rend la validation des compétences linguistiques extrêmement difficile, voire impossible, pour une part importante des personnes concernées.

Tableau 2 : Comparaison des Exigences Linguistiques et des Moyens de Formation (Post-Loi 2024)

Titre de Séjour	Niveau de Langue Requis (Loi 2024)	Volume Horaire de Formation OFII Prescrit (Max)	Modalité de Formation Privilégiée (Appels d'Offres OFII)	Estimation Experte du Volume Horaire Nécessaire (Public non-scolarisé)
Carte de Séjour Pluriannuelle	A2 (oral et écrit)	600 heures	Plateforme en ligne asynchrone	~3 000 heures (pour le niveau A2)
Carte de	B1 (oral et	600 heures	Plateforme en	> 3 000

Résident	écrit)	(pas de parcours spécifique B1 financé par l'OFII dans le CIR)	ligne asynchrone	heures
Nationalité Française	B2 (oral et écrit)	Non applicable (formation non prise en charge par l'OFII)	Non applicable	> 3 500 heures

Sources :⁶

Conclusion : L'Intégration à l'Épreuve de la Raison Politique et Économique

L'analyse croisée des dimensions politiques, économiques et sociales de la loi "pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration" révèle que le volet sur la maîtrise de la langue est bien plus qu'une simple mesure technique. Il est le symptôme et l'instrument d'une mutation profonde de la politique d'intégration en France, où la logique de contrôle et de filtrage prend le pas sur l'objectif d'inclusion.

Le parcours législatif du texte a mis en lumière un rapport de force politique qui a abouti à l'imposition d'une ligne dure, transformant radicalement le pacte d'intégration. Le passage d'une obligation de moyens à une obligation de résultats, matérialisée par des exigences de certification de niveaux de langue élevés, constitue un changement de paradigme majeur. La langue n'est plus seulement un vecteur d'intégration, elle devient une condition préalable et une barrière sélective à la stabilité du séjour.

Cette stratégie politique trouve un allié objectif dans la rationalisation budgétaire menée par l'administration. La transition vers des formations dématérialisées à bas coût, si elle répond à une contrainte de maîtrise des dépenses publiques, crée un décalage insoutenable avec l'ambition affichée de la loi. En offrant des moyens pédagogiquement inadaptés pour atteindre des objectifs rehaussés, le système s'oriente vers une production structurelle de l'échec. Cet échec, loin d'être un dysfonctionnement, peut alors être réinvesti dans le champ

politique pour justifier la fermeté initiale et légitimer une politique migratoire plus restrictive.

Les conséquences de cette convergence politico-économique sont potentiellement dévastatrices pour des milliers de personnes. En ignorant la réalité de la fracture numérique et les fondamentaux de la pédagogie pour adultes, la réforme risque de précariser des parcours de vie, de renforcer l'isolement et de pousser vers la clandestinité des individus qui ne demandent qu'à s'intégrer. Les voix critiques des associations, des linguistes et des formateurs de terrain sont unanimes pour dénoncer un système qui, sous couvert d'exigence, organise l'exclusion.

En définitive, la loi du 26 janvier 2024, à travers son volet linguistique, illustre la mise à l'épreuve du modèle français d'intégration par la raison politique et économique. Elle témoigne d'un choix où la gestion des flux et le contrôle des coûts prennent sur l'investissement humain et social. La langue, symbole par excellence de la culture et du lien social, est ici instrumentalisée pour devenir un outil de tri, redéfinissant l'intégration non plus comme un chemin partagé, mais comme une course d'obstacles à l'issue incertaine.

Sources des citations

1. Immigration et intégration (étude d'impact) - Sénat, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.senat.fr/leg/etudes-impact/pjl22-304-ei/pjl22-304-ei.html>
2. Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration - Dossiers législatifs, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/dossiers/DLR5L16N47118>
3. Décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024 - Conseil constitutionnel, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2024/2023863DC.htm>
4. Tout sur la loi immigration intégration asile du 26 janvier 2024 : Genèse de la - GISTI, consulté le septembre 8, 2025, <http://www.gisti.org/spip.php?article6862>
5. Décision n° 2023-863 DC du 25 janvier 2024 - Communiqué de presse, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.conseil-constitutionnel.fr/actualites/communique/decision-n-2023-863-dc-du-25-janvier-2024-communique-de-presse>
6. Apprentissage du Français et des valeurs civiques : davantage de moyens et toujours pas davantage de réussite - Sénat, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.senat.fr/rap/r23-772/r23-7724.html>
7. Projet d'avis - Assemblée nationale, consulté le septembre 8, 2025, https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/rapports/cion_lois/l15b4525-tii_rapport-avis.pdf
8. Apprentissage du Français et des valeurs civiques : davantage de moyens et toujours pas ... - Sénat, consulté le septembre 8, 2025, https://www.senat.fr/rap/r23-772/r23-772_mono.html
9. Rapport d'information (...) sur la formation linguistique et civique dans le cadre du contrat d'intégration républicaine - Vie publique, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.vie-publique.fr/rapport/295664-senat-rapport-formation-linguistique>

e- et civique dans contrat intégration

10. Projet de loi « immigration » : les sénateurs adoptent un texte largement remanié, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.editions-legislatives.fr/actualite/projet-de-loi-%C2%AB%C2%A0immigration%C2%A0%C2%BB%C2%A0-les-senateurs-adoptent-un-texte-largement-remanie/>
11. Scrutin n°43 - séance du 14 novembre 2023 - Sénat, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.senat.fr/scrutin-public/2023/scr2023-43.html>
12. Scrutin n°109 - séance du 19 décembre 2023 - Sénat, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.senat.fr/scrutin-public/2023/scr2023-109.html>
13. Projet de loi pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration - Sénat, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.senat.fr/rap/I23-223/I23-223.html>
14. Loi immigration : le texte définitivement adopté par le Parlement - Public Sénat, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.publicsenat.fr/actualites/politique/loi-immigration-le-texte-definitivement-adopte-par-le-parlement>
15. Analyse du scrutin n°3213 - 16e législature - Assemblée nationale, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/scrutins/3213>
16. Décryptage de la loi asile et immigration du 26 janvier ... - La Cimade, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.lacimade.org/wp-content/uploads/2024/02/Decryptage-Cimade-Loi-asile-et-immigration-du-26-janvier-2024-Document-definitif.pdf>
17. Projet de loi Immigration : explications de vote et scrutin public - YouTube, consulté le septembre 8, 2025, <https://www.youtube.com/watch?v=r6cgicudxd0>
18. Appel d'offres : Formation linguistique du contrat d'intégration républicaine, OFII, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/formation-linguistique-du-contrat-d-integration-repub/ao-9350711-1>
19. Dématérialisation des formations de français prescrites par l'OFII, consulté le septembre 8, 2025,
<https://lefrancaispourtous.fr/dematerialisation-formations-francais-prescrites-ofii/>
20. Question n°7550 : Formations linguistiques asynchrones assurées par l'OFII, consulté le septembre 8, 2025,
<https://questions.assemblee-nationale.fr/q17/17-7550QE.htm>
21. CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES (CCP) - Le français pour toutes et tous, consulté le septembre 8, 2025,
https://lefrancaispourtous.fr/wp-content/uploads/2025/02/246900_CCP_FL.pdf
22. Appel d'offres : Mise à disposition d'une plate-forme d'apprentissage du français à distance à destination du public signataire du contrat d'intégration républicaine, OFII - Marchés Online, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.marchesonline.com/appels-offres/avis/mise-a-disposition-d-une-plate-forme-d-apprentissage-d/ao-9340278-1>
23. MARCHE n°210020 « FORMATION LINGUISTIQUE DU CONTRAT D'INTEGRATION REPUBLICAINE » REGLEMENT DE LA - better-place, consulté le septembre 8,

- 2025, <https://betterplace.info/files/784148-complement.pdf>
24. Les missions, le financement et le contrôle par l'État des associations intervenant au titre de la politique d'immigration et d'intégration - Cour des comptes, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.ccomptes.fr/sites/default/files/2025-02/20250211-Missions-financement-controle-Etat-associations-dans-politique-dimmigration-et-d-integration.pdf>
25. ILLECTRONISME EN EUROPE Une fracture numérique et sociale - Pour la Solidarité, consulté le septembre 8, 2025,
https://pourlasolidarite.eu/wp-content/uploads/2023/03/ed-2023-illectronisme_en_europe_-une_fracture_numerique_et_sociale_0.pdf
26. Lauréats de l'appel à projets : lutte contre la fracture numérique touchant les personnes réfugiées / L'actu immigration / Actualités / Info-ressources - Direction générale des étrangers en France, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Laureats-de-l-appel-a-projets-lutte-contre-la-fracture-numerique-touchant-les-personnes-refugiees>
27. Les outils numériques pour apprendre le français / Formations en ligne / Intégration et Accès à la nationalité - Immigration.interieur.gouv.fr, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration-et-Acces-a-la-nationalite/Formations-en-ligne/Les-outils-numeriques-pour-apprendre-le-francais>
28. Une offre de formation en ligne pour apprendre le français et mieux connaître les valeurs et le fonctionnement de la société française. / L'actu immigration / Actualités / Info-ressources, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.immigration.interieur.gouv.fr/Info-ressources/Actualites/L-actu-immigration/Une-offre-de-formation-en-ligne-pour-apprendre-le-francais-et-mieux-connaître-les-valeurs-et-le-fonctionnement-de-la-société-française>
29. Rapport - Sénat, consulté le septembre 8, 2025,
https://www.senat.fr/fileadmin/Commissions/Finances/2023-2024/Controles/Rapport_provisoire_IAI_Formation_linguistique_et_civique.pdf
30. Loi immigration, marché OFII et « maîtrise » de la langue française : quand les politiques gouvernementales montent les exigences et baissent les moyens - Le français va très bien, merci, consulté le septembre 8, 2025,
<https://www.tract-linguistes.org/loi-immigration-marche-ofii-et-maitrise-de-la-langue-francaise-quand-les-politiques-gouvernementales-montent-les-exigences-et-baissent-les-moyens/>
31. L'OFII et les cours de français obligatoires - Paris - Reddit, consulté le septembre 8, 2025,
https://www.reddit.com/r/paris/comments/1e4397d/ofii_and_the_mandatory_french_classes/?tl=fr